

APPEL À CANDIDATURES COLLEGES

RÉSIDENCES D’AUTEURS 2022-2023

L’académie de Normandie et ses partenaires, la DRAC de Normandie, l’Imec et Normandie Livre et Lecture, lancent un appel à candidatures « résidences d’auteurs » pour la mise en place d'une résidence de création et d’éducation artistique et culturelle en milieu scolaire pour l’année scolaire 2022-2023.

Objectifs

Ces résidences d’auteurs visent à favoriser la maîtrise de la langue, jusqu’à la production écrite, dans la logique du parcours d’éducation artistique et culturelle (PEAC) de l’élève et dans une démarche de projet. Il s’agit donc de sensibiliser les élèves à la démarche d’écriture, de découvrir et désacraliser le processus de création littéraire par la pratique et la mise en activité.

La résidence aboutira à la création d'un texte collectif ou d'un ensemble de textes, rédigé(s) et éventuellement illustré(s) par les élèves, d'environ 50 000 signes au total, destiné à figurer dans un recueil commun à l'ensemble des classes. Celui-ci mentionnera le nom de chacun des auteurs, des élèves et de chacune des classes impliquées dans le dispositif.

Lieux et publics

L’auteur sera accueilli en résidence à l’Institut Mémoires de l’édition contemporaine, installé à l’abbaye d’Ardenne, pour une période de 2 mois. La résidence comprendra un temps de création libre et des interventions en milieu scolaire. Celles-ci se dérouleront dans deux groupes d’établissements scolaires proches l’un de l’autre ou au sein du même établissement

- soit dans le cadre du cycle 3 et concerneront alors une classe de collège (6e) et une classe d’une école du secteur (CM2)

- soit dans le cadre du cycle 4 (de la 5e à la 3e) et concerneront alors une classe générale de collège et des élèves relevant de dispositifs inclusifs (classe de SEGPA, ULIS etc.) du même établissement.

Des critères géographiques seront pris en compte de façon à obtenir une répartition territoriale équitable. Les écoles et établissements scolaires implantés en milieu rural ainsi que ceux relevant d’un réseau d’éducation prioritaire seront privilégiés.

Modalités et engagement de l’établissement :

La rémunération de l’auteur, son hébergement ainsi que les frais de déplacements liés à ses interventions en établissements scolaires seront pris en charge par l’académie (DAAC) et les partenaires de l’opération via une subvention équivalente faite par le rectorat à l’établissement.

Il restera à la charge de l’établissement :

* Le déjeuner de l’auteur lors de sa présence dans l’établissement ainsi que des personnes accompagnantes ;
* Le matériel pédagogique nécessaire (livres de l’auteur notamment;
* Le transport des classes concernées jusqu’à l’IMEC (abbaye d’Ardenne) pour une visite des lieux et une séance de travail avec l’auteur *in situ* ainsi que pour le temps de restitution du projet.

Le matériel personnel (ordinateur portable, téléphone portable, …) est à la charge de l'auteur.

Une fois l'auteur et l’établissement retenus, l'ensemble de ces éléments fera l'objet d’une convention entre l’IMEC, l’académie et l’établissement scolaire actant les engagements réciproques.

Critères d’éligibilité des auteurs

Les auteurs (écrivains, artistes travaillant la langue sous toutes ses formes) accueillis en résidence à l’IMEC devront présenter une expérience en milieu scolaire et avoir déjà publié au moins un ouvrage à compte d’éditeur. Différents genres littéraires peuvent être convoqués : littérature jeunesse, roman, poésie, théâtre, album, roman graphique, etc.

Durée et calendrier

La résidence comprendra différents temps :

* des temps de création libre de l’auteur, dans les locaux de l’IMEC.
* des temps de médiation et d’animation d’ateliers d’écriture. Chaque auteur animera ces temps d’ateliers auprès de quatre classes (réparties en deux duos d’établissements de proximité ou deux binômes de classes du même établissement. Les temps d’ateliers s'échelonneront sur l’année scolaire sous la forme d'une présence régulière et pour un total de 8 journées (4 par groupes d’établissements constitués d’une école et d’un collège de proximité ou de deux classes d’un même collège.) Le rythme des interventions sera décidé en concertation entre les équipes enseignantes et l’auteur, en veillant à la régularité des interventions et à l’organisation du suivi du projet entre ces interventions.
* une journée supplémentaire par groupe d’établissements à l’IMEC avec les élèves en présence de l’auteur.
* un temps de restitution, clôturera la résidence. Il témoignera de la résidence et restituera le travail réalisé avec les élèves. Le lieu et la date de cette restitution seront déterminés ultérieurement.

Le calendrier précis sera établi conjointement par l’auteur, les équipes enseignantes et l’IMEC.

**Calendrier prévisionnel**

Jusqu’au 30 juin 2022 : candidatures des auteurs

Mi-juillet : sélection des auteurs

Jusqu’au 12 septembre : candidatures établissements scolaires.

Mi-septembre : sélection des classes

2e quinzaine de septembre 2022 : Appariement auteurs-établissements scolaires. Communication des résultats aux établissements et écrivains.

Octobre 22 : Réunion à l’IMEC des équipes auteurs et enseignants.

Novembre 2022 - mars 2023 : déroulement de la résidence en fonction d’un calendrier défini conjointement par l’auteur et les équipes enseignantes.

3e trimestre année scolaire 2022-2023 : élaboration du recueil collectif

Juin 2023 : restitution publique à l’IMEC

La candidature est à adresser pour le **12 septembre 2022** à Laurent LACOSTE, Délégué académique à l’action culturelle (daac-14-50-61@ac-normandie.fr)